

Estérel Côte d'Azur Agglomération

624, Chemin Aurélien – 83700 SAINT-RAPHAËL
Tél. : 04.94.19 31.00 - Fax : 04.94.19.31.10 – E-mail : secretariat.general@cavem.fr

FR/AA-NT-JT

Saint-Raphaël, le 14 novembre 2022

NOTE TECHNIQUE

Objet : demande de dérogation de capture de Tortue d'Hermann

La Tortue d'Hermann est une espèce emblématique de Provence. Le Plan National d'Actions de l'espèce en 2000 et les inventaires menés en 2009 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Estérel ont identifié 4 noyaux de population. Ces populations sont très affaiblies au regard d'autres sites de part leur situation en limite d'aire de répartition et des pressions qu'elles subissent (incendies, prélèvements, destruction des habitats, prédation des couvées, etc.). Considérant cette situation, mais aussi l'enjeu très fort que représente sa conservation et la potentialité de viabilité estimée si les pressions étaient supprimées, le site a une responsabilité importante vis-à-vis de cette espèce.

En leurs qualités de co-animateurs du site Natura 2000 Estérel, mesdames Audrey ALLEMAND et Julia TOSCANO ainsi que messieurs Fabien ROZEC et Nicolas THOMAS, rattachés au Pôle Cycle de l'Eau d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, sont chargés du suivi des populations de Tortue d'Hermann. Leur mission s'inscrit dans le cadre des opérations de suivi d'espèces d'intérêt communautaire à forts enjeux Natura 2000 sur le site de l'Estérel (Action 29 du Document d'Objectifs).

Le suivi scientifique de l'espèce a été initié en 2014, en étroite collaboration avec la SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux) et le CEN PACA (Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur). L'objectif du suivi de l'espèce qui est mené depuis maintenant 6 ans, est de caractériser l'état des populations présentes sur le site de l'Estérel et de déterminer la fonctionnalité des noyaux identifiés par le PNA et les inventaires de 2009. Le suivi repose sur une technique d'inventaire dite de Capture-Marquage-Recapture (CMR), dont les modalités de capture et les techniques de marquage ont été définies lors d'une formation spécifique délivrée par la SOPTOM en 2014, complétée par deux études télémétriques. Seuls 40 contacts en 13 ans avaient été recensés du fait que les techniques de prospections mises en place n'étaient pas adaptées aux faibles densités du site. Le protocole a donc été revu en employant une technique inédite de prospection basée sur l'utilisation d'un chien d'arrêt (chien de chasse dressé à s'arrêter et pointer le gibier, sans le toucher). Au vu des résultats obtenus, le protocole a eu la reconnaissance de la communauté scientifique et a fait l'objet de publications et d'une présentation au 11^{ème} Congrès de la Société Herpétologique de France qui s'est tenu à Namur en 2016.

Le suivi de l'espèce sur le site de l'Estérel est ciblé sur 2 noyaux de population :

- Le Bombardier, démarré en 2014 : 150 hectares privés gérés par le CEN PACA,
- Le Castelli, débuté en 2015 : 200 hectares de forêt domaniale gérés par l'ONF.

Depuis le début du suivi de l'espèce, 23 sessions de prospections CMR ont été menées. À ces prospections, s'ajoutent 7 autres sessions ayant pour but de valider la méthode d'inventaire avec le chien d'arrêt et de démontrer son efficacité. Ainsi, depuis le lancement du suivi, 208 individus ont été marqués sur les 2 sites étudiés. A ce total, il faut ajouter 2 tortues prédatées et 31 tortues trop jeunes pour être marquées. Les résultats obtenus sont en majeure partie dus à l'efficacité du chien dans la recherche des individus puisqu'il est l'auteur de plus de 71% des détections. En plus des individus marqués, plusieurs individus ont été recapturé, capitalisant 102 recaptures sur les deux sites.

Cependant, ce résultat de recapture n'est pas encore suffisamment important pour arriver à estimer la taille des populations sur les noyaux étudiés.

Afin de compléter l'étude CMR, chacun des 2 sites a fait l'objet d'une étude télémétrique ayant nécessité le recrutement d'un stagiaire dédié à cette mission. Ceci afin de déterminer la fonctionnalité des sites, leur attractivité et les rythmes d'activités des individus étudiés depuis leur sortie d'hibernation vers avril jusqu'à leur entrée en hibernation vers novembre-décembre. Le premier suivi a été mené en 2015 sur le noyau de population du Bombardier par Antoine GILLET et le second a été effectué en 2016 sur le noyau du Castelli par Nicolas THOMAS. Les rapports des études ont été transmis aux services de la DDTM et de la DREAL.

En accord avec la programmation de la convention financière Natura 2000 Estérel 2023/2024, les animateurs du site de l'Estérel ainsi que leur chef de service (ancien animateur du site de l'Estérel) souhaiteraient disposer de cette autorisation pour les 2 années à venir à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024. Compte tenu d'une logique de territoire, il apparaît opportun que l'application de la compétence relative à la capture de Tortues d'Hermann des quatre personnes mentionnées, soit non seulement ouverte aux communes qui composent le site Natura 2000 Estérel (Saint-Raphaël, Fréjus et Bagnols-en-Forêt) dont Estérel Côte d'Azur Agglomération porte l'animation, mais également aux autres communes de l'agglomération en rajoutant les communes des Adrets de l'Estérel, de Roquebrune-sur-Argens et de Puget-sur-Argens. Cette compétence pourra ainsi rayonner sur le territoire intercommunal, mais également sur d'autres sites Natura 2000 en fonction des besoins et dans une dynamique de réseau, selon la volonté propre du Réseau Natura 2000 français (Colle du Rouet/Embouchure de l'Argens/Val d'Argens/Plaine et massif des Maures/Sources et tufs du Haut-Var).

Un suivi régulier sera réalisé par l'intermédiaire d'une interface de données (tableur + SIG) transmise annuellement aux services de la DDTM et de la DREAL. Les données alimenteront également le portail régional du SINP à savoir la base SILENE.